

Chères et chers collègues,

Nous le redoutons toutes et tous, l'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays et plus largement l'Europe, nous contraint une nouvelle fois au confinement et nous nous devons de suivre les recommandations et d'appliquer les mesures de prévention nationales.

Université de Paris sera donc fermée à son public étudiant dès 20h ce soir.

Pour autant, ainsi que le Président de la République l'a indiqué, ce n'est pas le confinement tel que nous l'avons vécu au printemps dernier, l'activité doit se poursuivre. Université de Paris sera particulièrement attentive dans ce cadre à assurer la continuité des enseignements et de la recherche.

Pour les semaines à venir, il va s'agir de trouver le bon équilibre entre la nécessité de poursuivre les activités, y compris sur site, tout en favorisant et privilégiant le travail à distance lorsque celui-ci est possible. Cela pose de nombreuses questions à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans les heures et les jours qui viennent, les mesures propres à l'ESRI feront l'objet de précisions complémentaires de la part de notre tutelle que je vous communiquerai, ainsi que la réponse adaptée préconisée par l'établissement.

Pour nous permettre de nous organiser, je vous demande de privilégier le travail à distance jusque mercredi matin, sauf nécessité impérieuse d'activités sur site. Chaque direction (Faculté, composante, laboratoire, service) mettra à profit ce temps pour élaborer une organisation adaptée au plus proche de ses activités et pourra la déployer. Ce temps permet également de produire les autorisations de déplacement nécessaires aux personnels amenés à travailler sur site et ce dans le strict respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

En ce qui concerne les laboratoires et les plateformes de recherche, les directeurs d'unité peuvent se baser sur les protocoles mis en place lors des différentes phases de la crise, pour identifier les activités privilégiées en télétravail et celles maintenues sur site. Ils produiront les autorisations de déplacement nécessaires aux personnels (permanents comme contractuels).

Le modèle d'autorisation ainsi que des informations spécifiques à son utilisation seront envoyés par le fonctionnaire sécurité défense, cet après-midi, à toutes les directions de Faculté, composante, laboratoire et service.

Dès à présent, je vous annonce que les cours magistraux et travaux dirigés se poursuivront à distance. Les travaux pratiques pourront se dérouler en présentiel toutefois leur organisation fera l'objet d'une mise en œuvre spécifique dans les jours à venir (jauge, autorisation de déplacement pour les étudiants etc.). Nous devons absolument éviter le décrochage de nos étudiants et étudiantes en poursuivant l'enseignement via les moyens numériques mis à votre disposition. Un accompagnement spécifique sera proposé aux enseignants-chercheurs qui le souhaitent.

Nous préciserons les dispositifs d'accompagnement des personnels et des étudiants et les contacts utiles par des communications dédiées.

Le 3 novembre prochain, je consulterai les représentants des personnels, à l'occasion du Comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), sur la mise en œuvre de l'organisation de travail au sein de notre université pendant cette période particulière et difficile.

Il nous faudra faire preuve une fois de plus d'agilité et d'adaptabilité. Je sais pouvoir compter sur votre collaboration, votre professionnalisme et votre engagement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous.

Christine Clerici
Présidente d'Université de Paris